



Luxembourg, le 30 septembre 2016

Réf. : 818xd3e91

Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

**Objet : Réponse à la question parlementaire no 2354 du 2 septembre 2016 de Monsieur le Député
André Bauler.**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministère de la Culture à la question parlementaire no 2354 du 2 septembre 2016 de Monsieur le Député André Bauler concernant la rénovation du monument national de la grève du 31 août 1942, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

Réponse à la question parlementaire N° 2354 du 2 septembre 2016 de Monsieur le Député André Bauler concernant la "Rénovation du Monument national de la grève du 31 août 1942".

Une procédure de protection nationale du Monument national de la grève conformément à la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux est actuellement en cours.

C'est grâce à cette procédure, et suite à son aboutissement, que l'Etat pourra venir à charge pour faire réaliser les travaux de réfection de ce monument sous l'égide du Service des sites et monument nationaux. Avant de faire établir des devis, une étude devra déterminer les causes des dégâts et en définir les remèdes.